

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé (arrivée à 18h55), FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude, PRADEL Michel, ROBERT Béatrice.

Absents excusés : ANGLADE Christine, CASTANER Eva, CHOPO Guy, DON Daniel.

Procurations : CHOPO Guy à HERIN Christophe, DON Daniel à MAUREL Jean-Claude.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

2020/033 – Délibération : nomination délégués SDET

En modification de la délibération précédemment prise (n°028/2020 du 10 septembre 2020), 2 délégués titulaires doivent être nommés et non 1 titulaire et 1 suppléant. Les deux délégués titulaires nommés sont donc Messieurs **MANEN Cyril & DON Daniel**.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2020/034 – Délibération : Extinction éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de la continuité d'initiation des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie, notamment la première action mis en place courant 2019 sur le principe d'extinction partielle de l'éclairage public au lieu-dit « La Janade ».

Une réflexion avait ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a étudié les possibilités techniques pour mettre en œuvre ces adaptations nécessaires et les a budgétés.

Cette démarche d'extinction partielle de l'éclairage public doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **DÉCIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 00 heures à 06 heures dès que les horloges astronomiques seront installées sur une période de 6 mois ;

➤ **DIT** que Monsieur le Maire précisera par arrêté les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Cette seconde expérimentation sera mise en place au lieu-dit « Vignes du Bois », ainsi qu'à l'aire de pique-nique d'Aiguelèze.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention : 0

2020/035 – Délibération : Lancement de l'installation de panneaux solaires sur la salle des fêtes

Des devis vont être adressés par des professionnels à ce sujet. L'un se trouve à Rivières, l'autre à Lagrave.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Hervé CASAGRANDE.

2020/036 – Délibération : Désignation d'un représentant CLECT

A la suite du renouvellement des conseils municipaux des communes membres, et vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant d'au moins un représentant. La qualité de ces représentants ne faisant pas l'objet de dispositions particulières, il peut s'agir des maires des communes membres ou de conseillers municipaux siégeant le cas échéant au sein de la Communauté d'Agglomération. Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein du Conseil de Communauté et au sein de la CLECT. La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement il est remplacé par le Vice-Président. La CLECT, qui est permanente sur la durée du mandat, est amenée à se prononcer lors de chaque nouveau transfert de compétences afin de déterminer le transfert de charges qui en découle lequel a un impact sur le montant de l'attribution de compensation versé par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet aux communes membres.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 13 août 2020, fixant le nombre de représentants par commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :

- *communes de moins de 2 000 habitants* *1 membre*

DESIGNE Monsieur le Maire, Christophe HERIN pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération gaillac-Graulhet.

Les élus sont invités à valider cette décision.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Panneaux de comptage

Des systèmes de comptage sont à l'étude pour permettre de connaître la fréquentation de véhicules sur les routes au besoin, ce qui nous permettra de mieux répondre à la demande de certains projets de la commission voirie. Des devis sont en cours.

Souvenir lors de célébrations en mairie (mariage, baptême républicain)

A défaut de l'avoir fait les années précédentes, les mandats précédents, il est envisagé d'offrir un présent lors de célébration de cérémonies de mariage, PACS : coffrets de stylos et lors de baptêmes républicains : livres pour enfants ou autre.

Compte-rendu de la commission voirie

La commission « voirie » s'est réunie courant septembre. Plusieurs sujets ont été évoqués : la gestion financière, l'entretien obligatoire de la voirie, les différents projets, la rétrocession des lotissements et l'éclairage public.

Compte-rendu de la commission du personnel

La commission « personnel » s'est réunie courant septembre. Les entretiens individuels auront lieu courant décembre. A l'étude, la revalorisation des salaires du personnel administratif suite à celui du personnel technique l'année dernière. Un moment d'échange « Elus/Personnel communal » se tiendra le 9/10/2020 pour permettre à chacun de se présenter.

Avancée du groupe « Jardins partagés »

L'équipe des « Créactives », groupe de personnes riviéroises, fait part à la mairie du compte-rendu de leur projet portant sur la mise en place de jardins partagés. Après plusieurs propositions (petit bois, poste électrique, autour de La Javanaise, en prolongement de l'aire de pique-nique, à côté des cours de tennis, au niveau du champ de bosses, etc...), les élus ne souhaitent pas installer de jardins partagés dans les zones où le PLU doit être redéfini. Toutefois, prévoir un emplacement à cet effet sera débattu lors d'un prochain conseil. En attendant, le conseil municipal propose le long de la RD 200, de l'intersection d'Aiguelèze en direction de la RD 988, parcelle A853. Une borne d'irrigation permettrait de rendre possible l'alimentation en eau.

Une rencontre de cette équipe est prévue avec Mesdames BERMES, BRILLANT, ROBERT et Monsieur HERIN.

Point COVID-19

Selon le dernier mail de Madame la Préfète, daté de ce jour, il est expliqué que le département du Tarn, si dans les jours qui viennent la courbe ne s'inverse pas, passera en zone d'alerte renforcée. Ce mail informatif a aussi un but de prévention, c'est pourquoi une concertation est ouverte sur plusieurs points avec les Maires du Département. Cela conduira lundi 12/10 à une réunion entre le président de l'Association des Maires, les présidents des Communautés

d'Agglomération, le président du Conseil Départemental ainsi que les présidents des Chambres Consulaires, servant à consolider tous les avis reçus afin de prendre les décisions qui s'imposeront.

D'autre part, un arrêté préfectoral prorogeant celui du 25/09/2020 a été reçu en mairie portant interdiction des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans certaines catégories d'établissement recevant du public, dans le département du Tarn. L'arrêté initial est prorogé jusqu'au 26/10/2020 inclus.

Questions diverses

Bulletin municipal

Un bulletin d'information va être publié avant décembre, mettant en avant entre-autre les projets à venir et ceux ayant eu lieu durant l'été.

A noter d'ores et déjà :

- Chorale enfants de 18h à 19h tous les mardis à la salle des fêtes en vue d'un concert « Musiques du monde » qui se tiendra à l'église de Rivières le 15/12/2020.
- Concours d'illuminations de Noël sur maisons (règlement à établir).

Bureau de vote – élections 2021

Dès l'année 2021, le bureau de vote changera de lieu. Les électeurs devront désormais venir voter dans la salle de réunion. A noter que les prochaines élections auront lieu en mars 2021, pour 2 scrutins le même jour : élections régionales et Départementales.

Commission de contrôle

Le bureau des élections de la Préfecture du Tarn sollicite les mairies pour établir la commission de contrôle des listes électorales. Les élus faisant partie de cette commission sont les suivants : PRADEL Michel et BOUAT Valérie.

Le délégué titulaire de l'Administration est Monsieur PUJOL Jacques.

La déléguée titulaire du Tribunal Judiciaire est Madame RODIER Evelyne.

Distribution automatique

Un commercial spécialiste de l'aménagement ludique d'espaces professionnels est venu présenter ses projets de machine de distribution automatique de produits de toutes sortes : Produits alimentaires (pain, produits frais, œufs), produits ménagers, parapharmacie, fleurs... Il a réalisé une étude sur terrain dans la zone d'Aiguelèze ainsi qu'auprès de la gérante du Dôme des arts, qui pourrait être bénéfiques aux administrés et qu'il souhaiterait présenter aux élus.

Travaux mairie

Des devis sont en cours pour le changement des menuiseries restantes de la mairie pour permettre une harmonie entre toutes les fenêtres et volets.

Un autre devis est en cours pour faire évoluer la devise de la république fixé sur le mur de la mairie, en le valorisant par de la couleur et des accents.

Un nettoyage a été réalisé sur la devanture de la mairie et ses abords.

Les jardinières bordant l'école seront décalées vers l'extérieur de la cour, de façon à permettre leurs fleurissements.

L'éclairage public du Bourg sera prochainement modifié.

Repas des aînés

Les élus confirment la volonté du conseil de continuer à mettre en place le repas des Aînés. Cependant au vu du contexte sanitaire, il est proposé pour 2021 de repousser le traditionnel repas offert aux aînés de plus de 65 ans au mois de juin 2021, en fonction des consignes gouvernementales.

Illumination de Noël

Pour les fêtes de fin d'année, la commune va s'équiper cette année d'illumination mettant en valeur certains endroits de la commune. Il est en réflexion l'organisation d'un concours de la maison la « mieux éclairée » de la commune.

Le budget pour ce projet d'illuminations : entre 5 000 et 7 000€ TTC.

Association EXIT 5G

But de cette association : manifester contre le déploiement de la 5G.

Aqua Parc

En réponse aux doléances d'une élue, ont été évoqués divers points à régler avec l'occupant des lieux.

Rétrocession d'un espace public

Le dossier suit son cours, il est rappelé que les propriétaires de la parcelle AB 75 ont émis le souhait que leur soit rétrocédée une partie de l'espace vert communal située à l'intersection de la « Rue des Aunes » et de « l'Impasse des Trembles ». Cela permettrait à la commune de ne plus entretenir cet espace et à la famille d'agrandir leur espace privé. A cet effet, un plan d'arpentage va être réalisé par un géomètre.

Entretien de végétaux

Les agents techniques ont été interpellés pour avoir ramassé des végétaux d'un particulier tombés sur le domaine public. Il est précisé que sans cette action, les caniveaux venant d'être nettoyés ne seraient pas restés propres longtemps, du plus, cela représentait une gêne pour la tonte. Il s'agit là, d'une action exceptionnelle réalisée après consigne donnée. Le particulier en question est évidemment prévenu de l'obligation de ramasser désormais ses végétaux systématiquement et de ne pas les laisser sur la voie publique.

Fin de la séance : 20h40

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.

DELIBERATIONS	THEME
2020/033	Délibération : Nomination délégués SDET
2020/034	Délibération : Extinction éclairage public « Vignes du Bois »
2020/035	Délibération : Lancement de l'installation de panneaux solaires sur la salle des fêtes
2020/036	Délibération : Désignation d'un représentant CLECT

Ainsi fait et délibéré le 8 octobre 2020.

Christine ANGLADE <i>Absente excusée</i>	Marie-Christine BERMES	Valérie BOUAT	Marie-Thérèse BRILLANT	Hervé CASAGRANDE
Eva CASTANER <i>Absente excusée</i>	Guy CHOPO <i>Procuration à HERIN Christophe</i>	Daniel DON <i>Procuration à MAUREL J-C</i>	Myriam FERRET	Christophe HERIN
Cyril MANEN	Jessica MARTIN	Jean-Claude MAUREL	Michel PRADEL	Béatrice ROBERT